

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juin 2022 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

La séance débute à 19 h 30.

**22-275**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Proclamation – Fête nationale du Québec
- 1.3. Parole au public
  - 276, rue Bernadette – Zone H-224
  - 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F – Vilamo) – Zone A-804

**2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 22-275 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 22-276 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 mai 2022

**3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

- 22-277 3.1. Appui – Projet de mémoire du comité de travail sur le corridor aérien – Consultation publique sur le développement de l'aéroport de Saint-Hubert
- 22-278 3.2. Aide financière – Cérémonie de fin d'études des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire du Mont-Bruno
- 22-279 3.3. Appui – Demande d'aide financière – Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
- 22-280 3.4. Modification – Appellation du comité ville intelligente – Modification de la résolution 21-552

**4. GESTION ADMINISTRATIVE**

- 22-281 4.1. Création d'une réserve foncière – Lots 5 880 183 et 5 880 184 du Cadastre du Québec – Zone H-315

- 
- 
- 22-282 4.2. Approbation – Budget révisé 2022 – Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville
- 22-283 4.3. Autorisation de signature – Avenant – Contrat de service (prêt et consignation) – Réseau de transport métropolitain (EXO)
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
- 22-284 5.1. Nominations – Postes à la direction générale
- 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
- 22-285 7.1. Présentation et diffusion – Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2021
- 22-286 7.2. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 22-287 7.3. Affectation – Fonds de parcs et terrains de jeux
- 22-288 7.4. Affectations de l'excédent de fonctionnement non affecté
- 22-289 7.5. Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté immobilisations – Travaux d'agrandissement du garage municipal
- 22-290 7.6. Modification – Taux de remboursement des frais de déplacement
- 8. INFRASTRUCTURES**
- 22-291 8.1. Adjudication – Travaux de réfection majeurs sur le boulevard Saint-Joseph et la rue Samuel-De Champlain – Projet R-1273, lot 1
- 22-292 8.2. Provision – Travaux de réfection majeurs sur le boulevard Saint-Joseph et la rue Samuel-De Champlain – Projet R-1273, lot 1
- 22-293 8.3. Adjudication – Travaux d'amélioration du terrain de volleyball au parc Edmour-J.-Harvey et du terrain de pétanque au parc Arthur-Gauthier – Projet R-1276, lot 2
- 22-294 8.4. Provision – Travaux de réfection aux parcs Arthur-Gauthier et Edmour-J.-Harvey – Projet R-1276, lot 2
- 22-295 8.5. Adjudication – Travaux de réaménagement du parc Joseph-Véronneau – Projet SI-22-212, lot 2
- 22-296 8.6. Provision – Travaux de réaménagement du parc Joseph-Véronneau – Projet SI-22-212, lot 2
- 22-297 8.7. Rejet de soumission – Services professionnels d'ingénierie – Travaux d'aménagement du parc de l'Érablière – Projet R-1276, lot 1
- 22-298 8.8. Autorisation de signature – Aliénation de véhicules et d'équipements
- 22-299 8.9. Autorisation de signature – Entente découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes – Fédération québécoise des municipalités
- 22-300 8.10. Rejet de soumission – Travaux d'aménagement paysager et de construction d'un parc dans le quartier Vilamo – Projet SI-21-206

---

---

**9. LOISIRS**

- 22-301 9.1. Aide financière de soutien à l'excellence
- 22-302 9.2. Aide financière de soutien aux événements spéciaux – Club de patinage artistique Ste-Julie inc.
- 22-303 9.3. Aide financière de soutien aux événements spéciaux – Club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc.
- 22-304 9.4. Autorisation – Dépense supplémentaire – Fête nationale du Québec 2022
- 22-305 9.5. Adoption – Politique de développement des collections de la bibliothèque de la Ville de Sainte-Julie
- 22-306 9.6. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures 2022 – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie
- 22-307 9.7. Attribution – Contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 22-308 10.1. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (remplacement du revêtement de toiture) – 640, montée Sainte-Julie (Esthétique Sylvie Houle) – Zone C-305
- 22-309 10.2. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (garage attenant) – 16, rue Charles-De Longueuil – Zone H-123
- 22-310 10.3. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (garage détaché) – 1185, montée Sainte-Julie – Zone A-905
- 22-311 10.4. Approbation – PIIA – Plans-concept d'agrandissement – 286, rue de Normandie (Clinique médicale) – Zone C-257
- 22-312 10.5. Approbation – PIIA – Plans-concept de développement et d'architecture du projet intégré Vilamo (Boucle F) – Zone A-804
- 22-313 10.6. Approbation – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept de rénovation (ajout d'un étage) – 28, avenue du Mont-Saint-Bruno – Zone H-129
- 22-314 10.7. Approbation – PIIA – Plans-concept de construction (solarium 3 saisons) – 847, rue Louis-Fréchette – Zone H-323
- 22-315 10.8. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (revêtement extérieur) – 94, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-118
- 22-316 10.9. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation – 276, rue Bernadette – Zone H-224
- 22-317 10.10. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (balcons en façade) – 1642, rue Saint-Louis – Zone H-203
- 22-318 10.11. Recondution – Résolution 21-214 – Approbation – PIIA – Plans-concept d'agrandissement – 725, montée Sainte-Julie – Zone C-305
- 22-319 10.12. Recondution – Résolution 21-333 – Approbation – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept d'affichage – 102-2020, chemin du Fer-à-Cheval (Restaurant Barcelos) – Zone 146

- 
- 
- 22-320 10.13. Demande de dérogations mineures au 276, rue Bernadette – Zone H-224
- 22-321 10.14. Demande de dérogations mineures pour le 501, avenue des Bâisseurs (Boucle F – Vilamo) – Zone A-804
- 22-322 10.15. Nominations et désignations de fonctionnaires municipaux à titre d'inspecteurs métropolitain locaux – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 22-323 10.16. Autorisation de signature, engagements et dépôt d'une demande d'aide financière \_ Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – phase II – volet acquisition – Communauté métropolitaine de Montréal
- 22-324 10.17. Approbation – Centre de services scolaires des Patriotes – Planification des besoins d'espace 2021-2026
- 11. RÉGLEMENTATION**
- 22-325 11.1. Avis de motion – Règlement 1284 visant à imposer une redevance lors de projets de développement immobilier sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie
- 22-326 11.2. Avis de motion – Règlement 1285 imposant des logements abordables dans des projets de développement résidentiel
- 22-327 11.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 964-9 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier les dispositions relatives à la consommation de drogue et d'alcool dans les endroits publics
- 22-328 11.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1283 augmentant le fonds de roulement de 1 000 000 \$ pour le porter à 6 000 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté
- 22-329 11.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1286 établissant les règles d'empiètement sur le domaine public
- 22-330 11.6. Adoption – Règlement 953-3 modifiant le Règlement 953 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections afin d'y ajouter de nouvelles interdictions
- 22-331 11.7. Adoption – Règlement 1101-110 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 22-332 11.8. Adoption – Règlement 1101-112 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter l'usage « Terrain de pratique de golf intérieur (simulateur de golf) » à la classification des usages et de l'autoriser, de façon spécifique, dans les zones C-151 et C-258
- 22-333 11.9. Adoption – Règlement 1149-18 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux
- 22-334 11.10. Adoption – Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout

---

22-335 11.11. Modifications – Règlement d'emprunt 1271 – Réfection de parcs municipaux

22-336 11.12. Modifications – Règlement d'emprunt 1276 – Travaux de réaménagement des parcs municipaux et honoraires professionnels

**12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

12.1. Dépôt – Rapport financier 2021 consolidé de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

12.2. Dépôt – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2022

12.3. Dépôt – Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

12.4. Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement – Règlement 1278 autorisant le paiement des coûts d'achat de véhicules spécialisés et les frais contingents pour un montant de 1 685 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 685 000 \$

**13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

22-337 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec permet de souligner l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QU'en raison des mesures sanitaires en vigueur et du contexte de pandémie mondiale, les festivités des dernières années ont été annulées ou drastiquement réduites;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie pourra souligner la Fête nationale cette année, après plus de deux ans de pandémie, au moyen d'activités festives visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois.es;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes de milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et invite tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations qui se tiendront les 23 et 24 juin prochains.

---

---

**PAROLE AU PUBLIC**

- 276, rue Bernadette – Zone H-224
- 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F - Vilamo) – Zone A-804

Aucune question.

**22-276**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 10 MAI 2022**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 mai 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-277**

**APPUI – PROJET DE MÉMOIRE DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE CORRIDOR  
AÉRIEN – CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE  
L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT**

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil a tenu, du 25 au 28 mai 2022, une période de consultation publique sur le développement de l'aéroport de Saint-Hubert;

ATTENDU QU'en 2021, Développement Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L), le gestionnaire des lieux, a soumis son plan de développement, qui prévoyait notamment la construction d'une nouvelle aérogare et le développement des services aériens vers des « marchés cibles »;

ATTENDU QUE le souhait de DASH-L est d'attirer des compagnies aériennes offrant des vols internationaux à bas prix, proposer des destinations canadiennes et devenir un centre de services aériens pour les régions éloignées du Québec;

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville se sont associées afin de recueillir les commentaires et préoccupations de leurs citoyens concernant l'Aéroport de Saint-Hubert;

ATTENDU QUE les commentaires recueillis ont permis d'alimenter le projet de mémoire et de soutenir les recommandations émises;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a mis sur pied un comité de travail sur le corridor aérien, lequel regroupe des élus municipaux des villes de Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand ainsi que des membres citoyens ayant une expertise dans le domaine de l'aéronautique;

ATTENDU QU'un projet de mémoire a été produit, déposé et présenté par les Villes précitées dans le cadre de la consultation publique;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson



RÉSOLU:

D'appuyer le projet de mémoire du comité de travail sur le corridor aérien déposé et présenté par les maires des Villes de Sainte-Julie, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand le 26 mai 2022, dans le cadre de la consultation publique sur le développement de l'aéroport de Saint-Hubert;

DE transmettre copie de la présente résolution aux Villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-278**

**AIDE FINANCIÈRE – CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES DES ÉLÈVES DE 5<sup>E</sup> SECONDAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO**

ATTENDU QUE la cérémonie de fin d'études des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire de l'école secondaire du Mont-Bruno s'est tenue le 10 juin 2022;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée à la Ville de Sainte-Julie visant à permettre d'offrir des bourses aux élèves méritants lors de cette cérémonie;

ATTENDU QUE ce gala vise à reconnaître l'excellence des résultats scolaires, la persévérance scolaire, la performance sportive et l'implication aux activités parascolaires et à la vie étudiante;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'octroyer une aide financière de 250 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno dans le cadre de la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-279**

**APPUI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

ATTENDU le Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la géomatique et les systèmes d'information géographique (SIG) apportent de véritables avantages aux organismes municipaux;

ATTENDU QUE depuis 2010, la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (« MRC ») a mis sur pied un service de géomatique;

ATTENDU QUE le Service de géomatique de la MRC a actuellement un flot de demandes de la part des municipalités locales la constituant, qui n'attendent qu'à être réalisées;

---

ATTENDU QUE la MRC désire mettre en commun un service régional de géomatique pour répondre aux besoins de la MRC ainsi qu'à ceux de ses municipalités locales, et ce, par le biais du projet soumis aux membres sous le numéro SE/20220518-2.3;

ATTENDU QUE ledit projet nécessitera des investissements et des équipements ainsi qu'un développement d'outils de travail et de communication;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'avis que ce projet est souhaité par l'ensemble des municipalités locales membres de la MRC;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'APPROUVER le projet visant à mettre en commun les services de géomatique en cours soumis aux membres du conseil sous le numéro SE/20220518-2.3;

D'ACCEPTER que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit responsable de la réalisation de ce projet;

D'APPUYER la demande d'aide financière présentée par la MRC pour obtenir une aide financière dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-280**

#### **MODIFICATION – APPELLATION DU COMITÉ VILLE INTELLIGENTE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 21-552**

ATTENDU QUE le comité ville intelligente a été créé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2018, résolution 18-073;

ATTENDU QUE l'appellation du comité se doit d'être modifiée afin de tenir compte du volet mobilité durable;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie cherche constamment à bonifier son offre de transports et à encourager les citoyen.nes à utiliser des moyens de transport actif lors de leurs déplacements;

ATTENDU QUE l'un des principaux mandats du comité est d'innover en matière de mobilité durable;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

DE modifier l'appellation « comité ville intelligente » par « comité de la mobilité intelligente et durable »;

DE modifier la résolution 21-552 en conséquence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



**22-281**

**CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE – LOTS 5 880 183 ET 5 880 184  
DU CADASTRE DU QUÉBEC – ZONE H-315**

ATTENDU les lots 5 880 183 et 5 880 184 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, appartenant à Myma Immobilier inc., situés en front de la rue Principale et faisant partie de la zone H-315;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de se porter acquéreur des lots précités au cours des prochaines années afin d'évaluer la possibilité de réaliser des projets immobiliers de logement dits « abordables »;

ATTENDU la nécessité de protéger, dans l'intervalle, l'intégrité de ces lots et d'empêcher toute nouvelle construction, lotissement ou usage susceptible d'en affecter l'état;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU:**

D'imposer une réserve foncière sur les lots suivants afin d'évaluer la possibilité de réaliser des projets immobiliers de logement dits « abordables » :

<b>Matricule</b>	<b>Cadastre du Québec</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Superficie</b>
1750-79-9355-0-000-0000	5 880 183	MYMA IMMOBILIER INC.	1235,3 m <sup>2</sup>
1750-89-0871-0-000-0000	5 880 184	MYMA IMMOBILIER INC.	1200,3 m <sup>2</sup>

DE retenir les services de M. Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, pour dresser les plans et descriptions techniques nécessaires à l'imposition de la réserve foncière;

D'autoriser Poupart & Poupart avocats à entreprendre les procédures requises à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-282**

**APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ 2022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget 2022, révisé au 2 mai 2022, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'approuver le budget 2022, révisé au 2 mai 2022, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-283**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT – CONTRAT DE SERVICE  
(PRÊT ET CONSIGNATION) – RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)**

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités, EXO émet des titres de transport à titre de mandataire pour l'Autorité régionale de transport métropolitain afin de permettre à ses usagers d'utiliser ses services de transport;

ATTENDU QU'EXO a retenu les services de la Ville de Sainte-Julie pour être l'un de ses points de vente et service, permettant ainsi aux usagers d'y acheter des titres de transport et d'obtenir une carte à puce, le tout conformément au contrat de service conclu entre la Ville et EXO, résolution 21-061;

ATTENDU QUE le contrat de service prend fin le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier le contrat de service afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'avenant au contrat de service (prêt et consignation) à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain, en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-284**

**NOMINATIONS – POSTES À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 10 mai 2022, le directeur général de la Ville de Sainte-Julie, M. Pierre Bernardin, a annoncé son départ à la retraite en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie possède d'excellentes candidatures lui permettant de combler les postes à l'interne;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

DE nommer Mme Mélanie Brisson au poste de directrice générale, à compter du 4 juillet 2022;

DE nommer M. Patrick Quirion au poste de directeur général adjoint et trésorier, à compter du 4 juillet 2022;

D'autoriser le maire et la greffière à signer les contrats d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-285**

**PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2021**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au cours d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard au mois de juin;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que le rapport du maire est diffusé sur le territoire de la Ville conformément aux modalités déterminées par le conseil;

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil municipal, déposer le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et le rapport de l'auditeur indépendant;

PAR CONSÉQUENT :

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Sainte-Julie;

Dépôt est fait du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021;

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Ville au moyen d'une publication sur le site web de la Ville et d'un affichage sur les panneaux à messages variables invitant les citoyens à consulter le rapport.

**22-286**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 6 mai 2022 au 9 juin 2022 :

- Liste F-2022-11 ▪ Chèques à ratifier ▪ 1 220 212,72 \$
- Liste F-2022-12 ▪ Comptes à payer ▪ 4 591 602,59 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 6 mai 2022 au 9 juin 2022 apparaissant sur les listes F-2022-11 et F-2022-12;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-287**

**AFFECTATION – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU les résolutions 22-243 et 22-244 attribuant le contrat pour la préparation des plans et devis concernant l'aménagement du parc Desrochers;

ATTENDU QUE la Ville a maintenant perçu les fonds attendus au fonds de parcs et terrains de jeux pour ce projet;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'affecter une somme de 88 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux au financement du projet LP-19-03 concernant les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement du parc Desrochers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-288**

**AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2021 a été déposé;

ATTENDU QUE lors de la réunion tenue le 25 avril 2022, la commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter diverses réserves;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE virer un montant de 5 260 474 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

- |  |              |
|--|--------------|
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations     | 4 000 000 \$ |
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – pavage              | 710 474 \$   |
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette  | 500 000 \$   |
| ▪ Excédent de fonctionnement affecté – transport en commun | 50 000 \$    |

DE réduire l'excédent de fonctionnement affecté – pandémie COVID-19 de 185 144 \$ et de remettre ce montant à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-289**

**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ  
IMMOBILISATIONS – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1174-1 concernant les travaux d'agrandissement du garage municipal de Sainte-Julie, à l'entreprise Construction R.D.J. inc., résolution 22-238;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat en matière de surveillance des travaux pour le volet ingénierie mécanique et électrique;

ATTENDU QUE ce contrat entraînera une dépense d'une valeur inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE le financement de ce contrat est prévu par l'excédent de fonctionnement affecté immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'affecter un montant de 13 543,39 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté immobilisations à l'augmentation du financement du règlement 1174.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-290**

**MODIFICATION – TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal et les employés de la Ville de Sainte-Julie qui utilisent leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs fonctions ont le droit de demander un remboursement pour leurs frais de déplacement, selon un montant alloué par kilomètre parcouru;

ATTENDU QUE le conseil fixe par résolution ce taux de remboursement par kilomètre;

ATTENDU QUE le taux actuellement en vigueur a été adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2008, résolution numéro 08-280;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter ce taux, compte tenu de la hausse du prix du pétrole;

ATTENDU la recommandation formulée par le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville pour l'établissement de ce taux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

DE fixer le taux de remboursement des frais de déplacement à 0,55 \$ du kilomètre, effectif à compter de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-291**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR  
LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET LA RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN –  
PROJET R-1273, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réfection majeurs sur le boulevard Saint-Joseph et la rue Samuel-De Champlain;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 mai 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 6 juin 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU:**

D'adjuger le contrat numéro R-1273, lot 1 concernant des travaux de réfection majeurs sur le boulevard Saint-Joseph et la rue Samuel-De Champlain, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, pour un montant total de 2 623 648,33 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 mai 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-292**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR  
LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET LA RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN –  
PROJET R-1273, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1273, lot 1 concernant des travaux de réfection majeurs sur le boulevard Saint-Joseph et la rue Samuel-De Champlain à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 2 623 648,33 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises et qu'une augmentation du coût du bitume est à prévoir;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 11,5 % pour imprévus, représentant une somme de 301 719,56 \$ et portant le montant autorisé à 2 925 367,89 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager de telles dépenses;



---

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-293**

**ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE VOLLEYBALL AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY ET DU TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC ARTHUR-GAUTHIER – PROJET R-1276, LOT 2**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux d'amélioration du terrain de volleyball au parc Edmour-J.-Harvey et du terrain de pétanque au parc Arthur-Gauthier;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mai 2022 conformément à la loi;

ATTENDU l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 juin 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro R-1276, lot 2 concernant des travaux d'amélioration du terrain de volleyball au parc Edmour-J.-Harvey et du terrain de pétanque au parc Arthur-Gauthier à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc., située au 550, boulevard Guimond, Longueuil (Québec) J4G 1P8, au montant total révisé de 645 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 mai 2022;

D'affecter une somme de 302 203,94 \$ de l'excédent affecté immobilisations pour financer une partie de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-294**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION AUX PARCS ARTHUR-GAUTHIER ET EDMOUR-J.-HARVEY – PROJET R-1276, LOT 2**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1276, lot 2 concernant des travaux d'amélioration du terrain de volleyball au parc Edmour-J.-Harvey et du terrain de pétanque au parc Arthur-Gauthier à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc., pour une somme de 645 000 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 45 140 \$, portant le montant autorisé à 690 150 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-295**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
DU PARC JOSEPH-VÉRONNEAU – PROJET SI-22-212, LOT 2**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réaménagement du parc Joseph-Véronneau;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 mai 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 6 juin 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'adjuger le contrat numéro SI-22-212, lot 2 concernant des travaux de réaménagement du parc Joseph-Véronneau au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc., située au 550, boulevard Guimond, Longueuil (Québec) J4G 1P8, selon l'option A, pour un montant total de 890 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 mai 2022;

D'affecter une somme de 873 323,06 \$ de l'excédent affecté immobilisations pour financer ce contrat et les frais de surveillance des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-296**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JOSEPH-VÉRONNEAU  
– PROJET SI-22-212, LOT 2**

ATTENDU l'attribution du contrat SI-22-212, lot 2 concernant des travaux de réaménagement du parc Joseph-Véronneau à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc., pour une somme de 890 000 \$, toutes taxes comprises;

---

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU:**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 44 500 \$, portant le montant autorisé à 934 500 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-297**

#### **REJET DE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÉRABLIÈRE – PROJET R-1276, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour un mandat de services professionnels en ingénierie concernant des travaux d'aménagement au parc de l'Érablière, projet R-1276, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 avril 2022;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation incluse dans le devis n'est pas la même que celle adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 22 février 2022, résolution 22-098;

ATTENDU QUE les critères requis dans la grille d'évaluation adoptée à la séance du 22 février 2022 doivent être rencontrés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

DE rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission déposée pour le mandat de services professionnels en ingénierie concernant les travaux d'aménagement au parc de l'Érablière, projet R-1276, lot 1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

---

---

**22-298**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ALIÉNATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer de l'inventaire certains véhicules et équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et à un ferrailleur la vente et la disposition de ces véhicules et équipements;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 6 juin 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tous documents requis pour donner effet à la disposition des véhicules et équipements énumérés au document joint à la présente;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la vente de ces véhicules et équipements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-299**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats;

ATTENDU QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Sainte-Julie doit conclure une entente avec la FQM;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère inc.;

---

ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Sainte-Julie pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé(e) à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé(e) à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Sainte-Julie, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général, la directrice générale adjointe ou toute personne désignée par ces derniers soit autorisé(e) à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-300**

#### **REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE CONSTRUCTION D'UN PARC DANS LE QUARTIER VILAMO – PROJET SI-21-206**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant des travaux d'aménagement paysager et de construction d'un parc dans le quartier Vilamo;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 juin 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU QUE le prix de cette soumission dépasse l'estimation prévue pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 juin 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission déposée pour les travaux d'aménagement paysager et de construction d'un parc dans le quartier Vilamo, projet SI-21-206.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-301**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure de niveau provincial et canadien;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 juin 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU:**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

<b>NOM</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Pierre-Alexis Bell	Championnats québécois de gymnastique (gymnastique)	150 \$
Christo Toshkov	Championnats canadiens jeunesse longue piste (patinage de vitesse)	300 \$
Anouchka Beaudry	2021 Ultimate Canada Invitational (Ultimate frisbee)	300 \$
Anouchka Beaudry	CQU4 Adulte - Mars Attaque 2022 (Ultimate frisbee)	150 \$
Anouchka Beaudry	CQU7 – Étape 2 – Mixte, ouvert et féminin (Ultimate frisbee)	150 \$
Marilie Lauzon	Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2022 (patinage artistique)	150 \$
Zakarie Massi	2021 Canadian University Ultimate Championship (Ultimate frisbee)	300 \$
Zakarie Massi	CQUUC - Finale provinciale (Ultimate frisbee)	150 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>1 650 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-302**

**AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour la 42<sup>e</sup> édition de la Revue sur glace qui s'est déroulée les 9 et 10 avril 2022;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour la compétition Invitation qui s'est déroulée du 29 avril 2022 au 1<sup>er</sup> mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 4 de la Politique d'attribution du conseil municipal, intitulé « Soutien aux événements spéciaux »;



---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 30 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

D'accorder une aide financière d'un montant de 4 854 \$, représentant un total de soixante (60) heures, sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2022 du Club de patinage artistique Ste-Julie inc., répartie comme suit:

- Pour un montant de 3 397,80 \$, représentant quarante-deux (42) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un premier événement spécial;
- Pour un montant de 1 456,20 \$, représentant dix-huit (18) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un second événement spécial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-303**

#### **AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES FINES-LAMES DE STE-JULIE INC.**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour la compétition maison qui s'est tenue le 30 octobre 2021;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour la compétition amicale de fin de saison qui s'est tenue le 10 avril 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 4 de la Politique d'attribution du conseil municipal, intitulé « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 30 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU:**

D'accorder une aide financière d'un montant de 809 \$, représentant un total de dix (10) heures, sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2022 du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc., répartie comme suit:

- Pour un montant de 404,50 \$, représentant cinq (5) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un premier événement spécial;
- Pour un montant de 404,50 \$, représentant cinq (5) heures au taux horaire de 80,90 \$, pour un second événement spécial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

---

---

**22-304**

**AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2022**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2022, le conseil municipal a attribué un contrat d'un montant de 30 000 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture, l'installation, le déploiement et la mise à feu d'un spectacle pyrotechnique à la firme Royal Pyrotechnie inc., résolution 22-193;

ATTENDU QUE le conseil a également autorisé, dans le cadre du contrat précité, un montant de 20 000 \$ pour des dépenses supplémentaires, portant la dépense autorisée à 50 000 \$, toutes taxes comprises, résolution 22-194;

ATTENDU QUE la firme a confirmé ne pas être en mesure de bonifier le spectacle pyrotechnique de façon considérable en raison du type de pyrotechnie qui sera utilisé;

ATTENDU QUE la programmation de la Fête nationale du Québec 2022, développée par le Service des loisirs, a été revue et prévoit de multiples activités et animations lors des festivités à venir;

ATTENDU QUE le budget initialement accordé n'est pas suffisant pour réaliser les activités proposées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU:**

D'utiliser la provision de 20 000 \$, adoptée au moyen de la résolution 22-194, pour réaliser des activités proposées par le Service des loisirs dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec 2022;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 11 618,13 \$, toutes taxes comprises, laquelle permettra de réaliser les activités proposées, bonifiant ainsi les festivités qui se tiendront les 23 et 24 juin prochains sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

De virer un montant de 31 618,13 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au budget d'opération de la Fête nationale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-305**

**ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Politique de développement des collections et le cadre d'évaluation et d'élagage sont des outils qui permettent d'établir des lignes directrices claires quant au choix ou au retrait des documents de la collection de la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Politique de développement des collections de la Ville de Sainte-Julie a été adoptée le 4 avril 2017, résolution 17-197;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications exige que cette politique soit mise à jour tous les cinq (5) ans et qu'elle soit entérinée par l'autorité municipale compétente;

ATTENDU QUE les conditions imposées par le ministère doivent être respectées pour l'obtention d'une aide financière;

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 30 mai 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'adopter la Politique de développement des collections de la Ville de Sainte-Julie, incluant le cadre d'évaluation et d'élagage, dont copie est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-306**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES 2022 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier la gestion des piscines et pataugeoire extérieures situées aux parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU le paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un contrat de service intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant la gestion des piscines extérieures pour la saison estivale 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures pour la saison estivale 2022;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires au paiement des coûts des services offerts par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, le tout selon les modalités prévues au protocole d'entente précité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-307**

#### **ATTRIBUTION – CONTRAT DE TRANSPORT EN AUTOBUS POUR LES SORTIES DES CAMPS DE JOUR**

ATTENDU QU'environ quarante (40) sorties à l'extérieur du territoire sont planifiées durant la saison estivale dans le cadre des camps de jour de la Ville de Sainte-Julie, nécessitant un transport en autobus;

ATTENDU QUE les compagnies qui offrent ce type de service font maintenant partie d'un regroupement d'entreprises spécialisées dans le transport;

---

ATTENDU QUE le regroupement désigne, parmi les cinq (5) filiales qui desservent le territoire de Sainte-Julie, une filiale en mesure de répondre aux besoins en transport de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour de la Ville de Sainte-Julie à l'entreprise Autobus Rive-Sud inc., située au 1325, boulevard Jacques-Cartier Ouest, Longueuil (Québec) J4K 0A6, pour un montant de 31 273,20 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-308**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE TOITURE) – 640, MONTÉE SAINTE-JULIE (ESTHÉTIQUE SYLVIE HOULE) – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation (remplacement du revêtement de toiture), soumis par le propriétaire pour l'établissement situé au 640, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 511.2.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-309**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (GARAGE ATTENANT) – 16, RUE CHARLES-DE LONGUEUIL – ZONE H-123**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'un garage attenant ayant une pente de toit inférieure à 3/12 d'une hauteur supérieure à 3 mètres, préparés par Plans Design et datés du 3 mai 2022, pour le bâtiment localisé au 16, rue Charles-De Longueuil, et ce, conformément à la résolution 511.3.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

---

**22-310**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION  
(GARAGE DÉTACHÉ) – 1185, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-905**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de construction d'un garage détaché de plus de cinq (5) mètres de hauteur, préparés par le requérant et datés du 16 avril 2022, pour le bâtiment localisé au 1185, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 511.5.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-311**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT –  
286, RUE DE NORMANDIE (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-257**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'agrandissement du bâtiment commercial situé au 286, rue de Normandie, soumis par Francine Dubeau architecte et datés du 2 mai 2022, et ce, conformément à la résolution numéro 511.7.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-312**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT ET  
D'ARCHITECTURE DU PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLE F) – ZONE A-804**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de développement et d'architecture du projet intégré Vilamo, pour la Boucle F, préparés par la compagnie Un à Un architectes et datés du 10 mai 2022, et ce, conformément à la résolution 511.11.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-313**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 28, AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO – ZONE H-129**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept pour la rénovation (ajout d'un étage) de la résidence située au 28, avenue du Mont-Saint-Bruno, soumis par la compagnie Thope Architecture et datés du 1<sup>er</sup> mai 2022, et ce, conformément à la résolution 511.12.A.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-314**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (SOLARIUM 3 SAISONS) – 847, RUE LOUIS-FRÉCHETTE – ZONE H-323**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'un solarium 3 saisons, pour la résidence située au 847, rue Louis-Fréchette, soumis par le requérant et datés du 21 mars 2022, et ce, conformément à la résolution 511.12.C.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-315**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 94, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – ZONE H-118**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson



**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation (changement de la couleur du revêtement extérieur), préparés par le requérant pour la résidence située au 94, boulevard des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution 511.13.A.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-316**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION –  
276, RUE BERNADETTE – ZONE H-224**

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'aménagement d'un logement accessoire, l'ajout d'une seconde porte en façade avant et la transformation d'un garage en pièce habitable, soumis par la compagnie « By Jane Design », agence de design d'intérieur et datés du 6 avril 2022, pour la résidence située au 276, rue Bernadette, et ce, conformément à la résolution 510.12.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 avril 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-317**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
(BALCONS EN FAÇADE) – 1642, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203**

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement de balcons en façade de la résidence située au 1642, rue Saint-Louis, présentés par le requérant, et ce, conformément à la résolution 511.13.B.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-318**

**RECONDUCTION – RÉSOLUTION 21-214 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

ATTENDU QUE les plans-concept d'agrandissement, préparés par la compagnie A. Bessette, architecte et datés du 10 mai 2019, pour la résidence située au 725, montée Sainte-Julie, ont été approuvés par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 16 mars 2021, résolution 496.10.21;

ATTENDU QUE les modifications aux plans-concept d'agrandissement ont été approuvées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, résolution 21-214;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 13 avril 2022;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement n'ont pas débuté tel que prévu;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE reconduire la résolution 21-214 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs, débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-319**

**RECONDUCTION – RÉSOLUTION 21-333 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 102-2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (RESTAURANT BARCELOS) – ZONE C-146**

ATTENDU QUE les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Lettrage Maska et datés du 19 avril 2021, pour l'établissement Restaurant Barcelos, situé au 102-2020, chemin du Fer-à-Cheval, ont été approuvés par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, résolution 498.2.21;

ATTENDU QUE les modifications aux plans-concept d'affichage ont été approuvées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, résolution 21-333;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 8 juin 2022;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE reconduire la résolution 21-333 telle qu'adoptée, pour une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs, débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

---

**22-320**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 276, RUE BERNADETTE – ZONE H-224**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 276, rue Bernadette a été soumise au Service de l'urbanisme afin de permettre, pour la terrasse aménagée en paliers, que la largeur du premier palier soit de 1,2 mètre plutôt que d'un minimum de 1,85 mètre, pour la section devant la porte d'entrée principale;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage 1101* en vigueur exige que le premier palier (dalle au sol) d'une terrasse aménagée en paliers soit d'une largeur minimale de 1,85 mètre;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de rénovation, préparés par l'entreprise « By Jane Design », agence de design d'intérieur, lesquels documents sont datés du 6 avril 2022;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 510.12.22 adoptée le 20 avril 2022, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 276, rue Bernadette, afin de permettre, pour la terrasse aménagée en paliers, que la largeur du premier palier soit de 1,2 mètre au lieu de 1,85 mètre, pour la section devant la porte d'entrée principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-321**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 501, AVENUE DES BÂTISSEURS (BOUCLE F – VILAMO) – ZONE A-804**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F - Vilamo) a été soumise au Service de l'urbanisme afin de permettre que la distance entre les deux accès du côté de l'avenue des Bâtisseurs soit de 48 mètres plutôt que de 60 mètres;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement en vigueur exige que les axes d'intersection de voies de circulation locale donnant sur une même voie de circulation locale ou collectrice soient espacés d'un minimum de 60 mètres mesurés à partir des limites d'emprise les plus rapprochées;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de développement du projet, préparés par la compagnie Un à Un architectes et datés du 10 mai 2022;

---

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 511.11.22 adoptée le 18 mai 2022, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 501, avenue des Bâtisseurs (Boucle F – Vilamo) afin de permettre une distance entre les deux accès du côté de l'avenue des Bâtisseurs de 48 mètres plutôt que de 60 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **22-322**

### **NOMINATIONS ET DÉSIGNATIONS DE FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX À TITRE D'INSPECTEURS MÉTROPOLITAIN LOCAUX – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

ATTENDU le *Règlement de contrôle intérimaire 2022-96* concernant les milieux naturels adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après CMM) le 28 avril 2022;

ATTENDU l'article 5.2 du règlement précité par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, est le fonctionnaire désigné par le conseil de la CMM pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire*;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU l'article 5.2 du règlement précité, par lequel le conseil de la CMM peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement, aux inspecteurs métropolitains locaux.

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la CMM et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE la Ville de Sainte-Julie consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la CMM;

---

QUE la Ville de Sainte-Julie informe la CMM que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- M. Pierre-Luc Blanchard, directeur du Service de l'urbanisme;
- Mme Linda Boucher, conseillère en environnement;
- Mme AndréeAnne Létourneau, inspectrice en environnement;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-323**

**AUTORISATION DE SIGNATURE, ENGAGEMENTS ET DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – PHASE II – VOLET ACQUISITION – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie projette de soumettre une ou plusieurs demandes d'aide financière visant à permettre l'acquisition de plusieurs lots boisés situés dans le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno (ci-après le Projet d'acquisitions), dans le but de les protéger à perpétuité;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Phase II*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie autorise le dépôt à la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une demande d'aide financière pour ce Projet d'acquisitions de plusieurs lots boisés, dans le cadre du programme précité;

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au Projet d'acquisitions;

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

QUE dans le cas d'un projet de mise en valeur, la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à devenir propriétaire du ou des terrain(s) acquis en totalité ou copropriétaire indivise avec un organisme admissible;

---

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du ou des terrain(s) visé(s) par le Projet d'acquisitions par des mesures appropriées;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière et/ou à la réalisation du Projet d'acquisitions, de même qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, ainsi qu'à agir à titre de chargé de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-324**

**APPROBATION – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES –  
PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2021-2026**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après CSSP) a consulté les municipalités sur le document intitulé « Projet de planification des besoins d'espace 2021-2026 », dont le processus de planification s'est amorcé en janvier 2022;

ATTENDU QUE la Ville constate dans le document du CSSP qu'avec l'accroissement démographique sur le territoire et les nouveaux projets résidentiels, la capacité d'accueil des écoles locales, tant primaires que secondaire, demeure suffisante pour la période 2021-2026;

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau offre d'excellents services d'enseignement aux élèves;

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau accueille des classes régulières, des classes spécialisées des options artistiques et du volet multisports de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaires, ainsi que des classes spécialisées du volet IDTIC de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaires en priorisant les élèves demeurant dans la Ville de Sainte-Julie, la sélection des élèves se faisant aléatoirement parmi toutes les candidatures reçues;

ATTENDU QUE les élèves des options artistiques et du volet multisports ne sont pas transférés automatiquement dans des classes semblables en 4<sup>e</sup> secondaire, à l'école secondaire du Mont-Bruno;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite que sa population étudiante puisse accéder à une école secondaire complète à proximité de leur domicile;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite que le CSSP évalue la possibilité de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie, dans le but d'y ajouter des classes régulières, des classes spécialisées des options artistiques et du volet multisports pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires, sans toutefois éliminer le programme de classes IDTIC;

ATTENDU QUE cette bonification de l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau bénéficierait à la population étudiante, aux familles ainsi qu'à l'environnement, car cela aurait pour effet de diminuer par le fait même les déplacements et les émissions de GES sur le territoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu



---

---

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie approuve le document du CSSP intitulé « Planification des besoins d'espace 2021-2026 » adopté par le conseil d'administration lors de la séance extraordinaire du 26 avril 2022, résolution CA-045-04-22;

QUE la Ville de Sainte-Julie réitère la demande formulée en 2022, au moyen de la résolution 22-188, soit de demander au CSSP d'évaluer la possibilité de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie, dans le but d'y ajouter des classes régulières pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires, sans toutefois éliminer le programme de classes IDTIC, et d'ajouter également des classes des options artistiques et du volet multisports pour les élèves des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-325**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1284 VISANT À IMPOSER UNE REDEVANCE LORS DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1284 visant à imposer une redevance lors de projets de développement immobilier sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**22-326**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1285 IMPOSANT DES LOGEMENTS ABORDABLES DANS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher

QUE le *Règlement 1285 imposant des logements abordables dans des projets de développement résidentiel* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**22-327**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSOMMATION DE DROGUE ET D'ALCOOL DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet

QUE le *Règlement 964-9 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier les dispositions relatives à la consommation de drogue et d'alcool dans les endroits publics* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 964-9 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**22-328**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1283 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 1 000 000 \$ POUR LE PORTER À 6 000 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson

QUE le *Règlement 1283 augmentant le fonds de roulement de 1 000 000 \$ pour le porter à 6 000 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1283 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**22-329**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1286 ÉTABLISSANT LES RÈGLES D'EMPIÈTEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier

QUE le *Règlement 1286 établissant les règles d'empiètement sur le domaine public* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1286 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**22-330**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 953-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 953 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS AFIN D'Y AJOUTER DE NOUVELLES INTERDICTIONS**

ATTENDU QUE l'article 359.2 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une personne responsable de l'entretien d'un chemin public de déterminer, par une signalisation appropriée, les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter de nouvelles interdictions de virage à droite au feu rouge à certaines intersections du boulevard Armand-Frappier, dans le but de sécuriser les passages de piétons et de cyclistes à ces intersections;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, sous le numéro 22-259;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 953-3 modifiant le Règlement 953 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections afin d'y ajouter de nouvelles interdictions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**22-331**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022 sous le numéro 22-200;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2022, sous le numéro 22-266;

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 24 mai 2022;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Christian Huard

**RÉSOLU:**

D'adopter le *Règlement 1101-110 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de cette résolution et du règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-332**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « TERRAIN DE PRATIQUE DE GOLF INTÉRIEUR (SIMULATEUR DE GOLF) » À LA CLASSIFICATION DES USAGES ET DE L'AUTORISER, DE FAÇON SPÉCIFIQUE, DANS LES ZONES C-151 ET C-258**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter une note spécifique aux grilles des usages et des normes des zones C-151 et C-258 afin d'autoriser l'usage « Terrain de pratique de golf intérieur (simulateur de golf) » et de créer un usage de « simulateur de golf intérieur » dans la classification des usages dans la sous-classe C-606 « Commerces de divertissement »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022 sous le numéro 22-198;

---

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 9 mai 2022, à 18 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mai 2022, sous le numéro 22-268;

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 24 mai 2022;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-112 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter l'usage « Terrain de pratique de golf intérieur (simulateur de golf) » à la classification des usages et de l'autoriser, de façon spécifique, dans les zones C-151 et C-258*;

DE transmettre une copie de cette résolution et du règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **22-333**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 mai 2022, sous le n° 22-260;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1149-18 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

---

**22-334**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1282 VISANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIELS AU MAZOUT**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE des bâtiments plus performants au niveau de leur efficacité énergétique peuvent contribuer à réduire les émissions de GES;

ATTENDU QU'il est tout indiqué de mettre en place un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiel au mazout par des systèmes alimentés à l'électricité afin de diminuer les émissions de gaz effet de serre;

ATTENDU QUE la Ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, sous le numéro 22-261;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement et les changements apportés depuis le dépôt du projet de règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'adopter, avec les modifications proposées, le *Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22-335**

**MODIFICATIONS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1271 – RÉFECTION DE PARCS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le Règlement 1271, afin de réduire l'emprunt prévu et d'y affecter une somme provenant du fonds de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a décrété, par le biais du Règlement 1271, une dépense de 1 021 800 \$ et un emprunt de 750 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux de réfection des parcs municipaux;

ATTENDU QUE le Règlement 1271 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2021, résolution 21-101;

ATTENDU l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la durée d'emprunt doit être portée à 20 ans plutôt qu'à 15 ans et que le texte de l'emprunt doit prévoir que les subventions liées à la TECQ seront affectées à ce règlement;

---

ATTENDU QUE la charge des contribuables diminue bien que la durée de l'emprunt soit augmentée de 5 ans, puisque le montant de l'emprunt a été réduit de près de 50 %, tel que le démontre la fiche de règlement révisée, jointe à la présente;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU:**

QUE le titre du Règlement 1271 soit remplacé par le suivant :

« Règlement 1271 pour payer le coût de travaux de réfection des parcs municipaux pour un montant de 1 021 800 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 375 633 \$ »;

QUE l'article 2 du règlement précité soit remplacé par le suivant:

« Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 375 633 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 271 800 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté immobilisations ainsi qu'une somme de 374 367 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux. »;

QUE l'article 4 du règlement précité soit remplacé par le suivant:

« Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, notamment celle liée à la TECQ, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment celle liée à la TECQ. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagnée de la fiche de règlement révisée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **22-336**

#### **MODIFICATIONS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1276 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS MUNICIPAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le Règlement 1276 afin de réduire l'emprunt prévu et d'y affecter une somme provenant du fonds de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a décrété, par le biais du Règlement 1276, une dépense de 588 000 \$ et un emprunt de 588 000 \$ pour le paiement des coûts de travaux de réaménagement des parcs municipaux et les honoraires professionnels;

ATTENDU QUE le Règlement 1276 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2022, résolution 22-135;

ATTENDU l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu



RÉSOLU:

QUE le titre du Règlement 1276 soit remplacé par le suivant:

« Règlement 1276 pour payer le coût de travaux de réaménagement des parcs municipaux et les honoraires professionnels pour un montant de 588 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 428 000 \$ »;

QUE l'article 2 du règlement précité soit remplacé par le suivant:

« Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 428 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 160 000 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux. »;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 MAI 2022**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 18 mai 2022 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 30 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 mai 2022, lequel est joint à la présente.

#### **DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointes à la présente.

<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Charles Verrier	Syndiqué	Journalier surnuméraire	6 juin 2022
Émilie Champagne	Syndiqué	Inspectrice en bâtiment	17 mai 2022
Jean Truchon	Syndiqué	Préposé à l'entretien surnuméraire	18 mai 2022
Louise Fredette	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles	24 mai 2022
Marc-Antoine Neveu	Syndiqué	Préposé à l'entretien surnuméraire	1 <sup>er</sup> juin 2022
Nicole Gourdialsing	Syndiqué	Agente service à la clientèle	30 mai 2022



---

---

**DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1278 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACHAT DE VÉHICULES SPÉCIALISÉS ET LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 685 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 685 000 \$**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1278 autorisant le paiement des coûts d'achat de véhicules spécialisés et les frais contingents pour un montant de 1 685 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 685 000 \$*.

---

**POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

---

- **Décès de M. Gabriel Lussier** – M. Lemay rend hommage à un Grand Julievillois, M. Gabriel Lussier, décédé à l'âge de 84 ans.
- **Collecte de sang du maire** – M. Lemay invite les citoyens à participer à la collecte de sang du maire qui aura lieu le 22 juin 2022 au centre communautaire sis au 550, boulevard Saint-Joseph.
- **Fête au Vieux-Village** – M. Lemay félicite les services concernés de la Ville ainsi que tous les bénévoles pour leur contribution à ce grand succès.
- **Consultation publique sur les corridors aériens de l'aéroport de Saint-Hubert** – La Ville a déposé un mémoire dans lequel y étaient intégrées les recommandations provenant d'un comité composé d'élus et de gestionnaires municipaux des Villes de Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Basile-le-Grand et Sainte-Julie, de même que six citoyens julievillois spécialisés dans le domaine de l'aviation. Ces recommandations portent sur la gouvernance, sur les procédés liés aux départs et arrivées ainsi que sur les heures d'opération. En complément les commentaires de plus de 750 citoyens provenant des trois Villes ont été ajoutés au mémoire.
- **Terrain de la Défense nationale** – M. Lemay mentionne avoir cosigné avec les maires de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand une lettre à l'attention du gouvernement du Québec au sujet de ce terrain. La volonté des élus est que ce terrain soit cédé au parc national du Mont-Saint-Bruno et surtout que les Villes soient partie prenante dans la planification des zones d'activités récréatives et de préservation.
- **Inauguration de la phase 1 des travaux de revitalisation du parc Desrochers** – Cette inauguration a eu lieu le 4 juin dernier. Cette première phase avait pour objectif d'améliorer les installations dédiées aux sports de balle. Les prochaines phases de ces travaux de revitalisation du parc sont la réfection des aires de jeux des enfants de 18 mois à 12 ans, la réalisation d'un « pumtrack », l'ajout d'un second terrain de volleyball et l'agrandissement de l'aire de stationnement.
- **Fête nationale du Québec** – La programmation de la Fête nationale est maintenant disponible et invite les citoyens à la consulter. M. Lemay propose aux citoyens de se vêtir en bleu et blanc et que ce sera une grande fête pour tous les Julievillois après deux ans d'absence.
- **Travaux de réfection – Rue Décarie et boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Borduas** – La Ville poursuit son programme de réfection de ses rues et investit pour entretenir ses infrastructures.
- **Projet de construction d'une piste de vélo de montagne** – M. Lemay mentionne que malheureusement, la réalisation de ce projet sera reportée en 2023, car aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre de service.

- 
- **Petit marché de Sainte-Julie** – Le Petit marché est de retour tous les jeudis, dès le 30 juin 2022, de 16 h à 19 h 30, à l'endroit habituel au Vieux-Village. C'est une bonne façon d'acheter local et de discuter avec les producteurs.
  - **Consultation – Réfection du « skatepark »** – Les consultations sont présentement en cours et la prochaine rencontre aura lieu demain, le 15 juin 2022 à 19 h, au pavillon Thérèse-Savard-Côté.
  - **Hommage à M. Pierre Bernardin** – M. Lemay rend hommage à M. Bernardin, directeur général à la Ville de Sainte-Julie depuis 11 ans.

#### **POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

##### **M. Éric Marsolais**

- M. Marsolais, résident de la rue de Vendôme, mentionne qu'un investisseur est propriétaire de la résidence voisine de la sienne et qu'il n'y habite environ 6 mois par année. Depuis 5 ans, chaque été, cet investisseur n'ouvre pas la piscine, le spa est défoncé, l'herbe est souvent non coupée, créant une prolifération de moustiques. Des contraventions ont été émises, mais il n'y a, à ce jour, aucun dénouement.

Mme Deschesnes mentionne que si les contraventions ont été données en vertu du Règlement sur les nuisances, un jugement pourrait obliger le propriétaire à procéder aux travaux de nettoyage et, à défaut, la Ville pourra le faire aux frais du propriétaire.

- M. Marsolais demande également si la Ville a fait une réflexion concernant la location à court terme sur son territoire.

Réponse : M. Lemay mentionne que pour la location à court terme, cette proposition pourra être mise sur la planche à dessins. M. Lemay ignore s'il y a beaucoup de propriétaires étrangers qui louent à Sainte-Julie. M. Lemay vérifiera si la Ville a juridiction dans ce dossier. M. Bernardin mentionne que le Service de l'urbanisme analyse actuellement la possibilité de limiter la location au-delà de 30 jours.

##### **M. Carol Tétreault**

- M. Tétreault mentionne apprécier que la Ville achète des terrains boisés. Est-ce possible pour la Ville de mettre sur le site Internet de la Ville de l'information pour l'achat d'arbres qui permettrait de compenser pour le carbone émis par les citoyens. M. Tétreault mentionne que les terrains boisés pourraient être propices à la plantation de ces arbres.

Réponse : M. Lemay mentionne que c'est une excellente suggestion.

- M. Tétreault demande si les constructions sur la montée Sainte-Julie sont touchées par le règlement sur les logements abordables.

Réponse : M. Lemay mentionne que les détails relatifs aux logements abordables seront définis dans les prochains mois. Ce soir, la Ville ne fait qu'annoncer à tous son intention de se diriger vers une telle réglementation. Les critères relatifs aux logements abordables seront définis un peu plus tard cet automne.

- M. Tétreault demande ce que la Ville entend par « provisions » dans certaines résolutions relatives à des adjudications de contrat.

Réponse : M. Lemay mentionne que le pourcentage relatif aux provisions est déterminé par l'expertise des ingénieurs selon la complexité du travail. Plus il y a d'incertitude sur un projet, plus le pourcentage peut être élevé.

---

---

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne veut savoir ce qu'est un logement abordable.

Réponse : M. Lemay ne sait pas si la Ville inclura les logements sociaux. Pour l'instant, les besoins sont pour les jeunes couples et les jeunes familles qui ne veulent pas, pour le moment, de maison.

- M. Champagne demande si le nouveau projet de District Sainte-Julie sera seulement pour les 55 ans et plus.

Réponse : M. Lemay mentionne que les logements qui y sont prévus seront accessibles à tous, peu importe l'âge.

**Mme Lucie Michaud**

- Mme Michaud mentionne qu'en début d'année, la Ville a mentionné que des panneaux indiquant de garder la distance réglementaire entre automobilistes et cyclistes seraient installés sur la rue Nobel (entre Fer-à-Cheval et Bernard-Pilon) et qu'une surveillance policière accrue allait y être faite. Or, cela n'a pas encore été fait.

Mme Michaud demande, toujours pour la sécurité des cyclistes, s'il est possible de nettoyer l'accotement de ce même tronçon de temps en temps, car plusieurs camions y circulent et un cycliste n'a aucune marge de manœuvre à cause des cailloux et du sable dans l'accotement.

Réponse : M. Lemay mentionne que les panneaux seront installés prochainement. Ils sont en commande. De plus, nous avons demandé à la Régie de police de la surveillance dans le secteur et ils sont régulièrement sur place.

Pour l'entretien, un camion-citerne passera dans les prochains jours. Il faut également prendre note qu'il y aura élargissement de l'autoroute 20 entre les sorties 102 et 105 et que cela entraînera un passage de véhicules lourds supérieur à la normale sur la rue Nobel, car il y aura déviation de la circulation.

**Mme Émilie Pépin**

- Mme Pépin demande ce que la Ville a planifié pour l'aménagement du sentier pédestre qui part du bout de la rue de la Montagne, coin Bel-Horizon, qui passe derrière les maisons et qui rejoint le boisé derrière le parc Harvey pour éventuellement accéder à la SÉPAQ. Mme Pépin demande également si ce sentier sera éclairé le soir.

Mme Pépin est d'avis que si la Ville décide de l'aménager, ils devraient faire affaire avec une compagnie spécialisée dans l'aménagement de sentiers pédestres naturels, et devraient éviter l'erreur qui a été commise dans le boisé du parc Harvey d'aménager un sentier très large avec pierre concassée, qui a complètement changé l'aspect des sentiers et qui change complètement le contact avec la nature lors des promenades.

Réponse : M. Lemay mentionne que ce secteur est situé dans une zone de conservation. L'objectif est donc de laisser le milieu naturel pour la protection de la biodiversité. Un sentier devrait rester, mais il sera aménagé dans le respect de la nature et de l'environnement. Ce ne sera pas un boisé où on pourra y faire des activités.

---

---

**Catheryne Sunshine Houde**

- Mme Houde demande s'il y a du nouveau avec Exo, car c'est toujours aussi difficile avec l'autobus numéro 1 durant les fins de semaine et les jours fériés.

Réponse : M. Lemay mentionne qu'Exo fait face à beaucoup de problèmes depuis la pandémie et surtout depuis la fin 2021 et 2022. Notre transporteur, Transdev, a énormément de difficultés à recruter et garder ses chauffeurs. Il y a un manque de chauffeurs pour desservir nos citoyens et cela est très déplorable. M. Lemay en a discuté à plusieurs reprises avec Exo et de la pression a été mise sur Transdev qui, semble-t-il, a recruté de futurs chauffeurs et leur formation est de deux mois. Dans les prochains mois, la situation devrait se rétablir plus favorablement pour nos usagers. Des mesures financières seront appliquées si le service n'est pas appliqué tel que prévu. M. Lemay mentionne qu'il discute de la situation à chaque semaine à Exo, qui fait tout son possible pour résoudre ce problème. La Ville de Sainte-Julie est durement pénalisée et l'administration et moi-même font un suivi afin d'avoir le plus rapidement possible le service que les citoyens sont censés recevoir.

**22-337**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Mario Lemay,  
Maire

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière